

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-108 du 14 Avril 1994

Chargeant Madame Koubourath OSSENI,
Ministre du Travail, de l'Emploi et des
Affaires Sociales de l'intérim de Mon-
sieur Fassassi YACOUBOU, Ministre du
Commerce et du Tourisme pour compter
du 06 Mars 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 06 Mars 1994, Madame Koubourath OSSENI, Ministre du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce et du Tourisme pendant l'absence de Monsieur Fassassi YACOUBOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 Avril 1994

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat,


Désiré VIEYRA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 ME 4 SGG 4 MTEAS-MCT 4 AUTRES MINISTERES
16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-